

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. étiquette d'un produit**

Nom commercial ou désignation du mélange Toner MP 9002 (Toner noir)

Numéro d'enregistrement

-

Synonymes No

Aucun.

FDS

842346

Date d'émission

27-mai-2021

Numéro de version

02

Date de révision

09-août-2022

Remplace la date

02-août-2022

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Formation d'image dans les machines d'impression ou les photocopieurs, toner sec

Utilisations déconseillées

Aucune autre utilisation n'est conseillée.

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Importateur et Distributeur Ricoh France Ltd

Adresse

800 Pavilion Drive, Northampton Business Park Northampton NN4 7YL, Royaume-Uni

Téléphone

+44 330 123 3011

E-mail

contactcr@ricoh.co.uk

Fabricant Ricoh Co., Ltd.

Adresse Chome 3-6 Nakamagome, Ôta, Tokyo, 143-8555, Japon

E-mail zjc_sdsinfo@jp.ricoh.com

1.4.Numéro de téléphone d'urgence 111 (Royaume-Uni uniquement)

SECTION 2 : Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 tel que modifié

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquette selon le règlement (CE) n° 1272/2008 modifié

Pictogrammes de danger

Aucun.

Mot d'avertissement

Aucun.

Mentions de danger

Le mélange ne répond pas aux critères de classification.

Conseils de prudence

La prévention

Pas disponible.

Réponse

Pas disponible.

Stockage

Pas disponible.

Élimination

Pas disponible.

Informations supplémentaires sur l'étiquette Aucune.

2.3. Autres dangers Aucun connu.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

informations générales

Nom chimique	% N ° CAS. / N ° CE N ° d'enregistrement REACH N ° index >80	Remarques
Résine de polyester	Confidentiel	Confidentiel

Classification: -

Nom chimique	% N ° CAS. / N ° CE N ° d'enregistrement REACH N ° index 1-10			Remarques
Noir carbone	1333-86-4 215-609-9	01-2119384822-32-xxxx	-	#
Classification:	-			
La cire	1-10	8015-86-9 232-399-4	Exonéré	-
Classification:	-			
Silice amorphe	0,1 - 1	7631-86-9 231-545-4	01-2119379499-16-xxxx	-
Classification:	-			
Le dioxyde de titane	<1	13463-67-7 236-675-5	01-2119489379-17- xxxx022-006-002	#
Classification:	Carc. 2;H351			

Liste des abréviations et symboles pouvant être utilisés ci-dessus

: Cette substance s'est vu attribuer des limites d'exposition sur le lieu de travail par le syndicat.

Ce produit ne contient aucune des substances RoHS2 suivantes comme ingrédients. Cadmium, chrome hexavalent, mercure, Plomb, biphenyles polybromés (PBB), diphenyléters polybromés (PBDE), esters phthaliques (DEHP, BBP, DBP et DIBP), SVHC (substances extrêmement préoccupantes : publiées par l'ECHA).

SECTION 4 : Premiers secours

informations générales Pas disponible.

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Déplacez-vous à l'air frais. Obtenez des soins médicaux, si nécessaire.

Contact avec la peau Laver avec du savon et beaucoup d'eau.

Contact avec les yeux Rincer abondamment à l'eau. Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin.

Ingestion yeux Se gargariser avec beaucoup d'eau et se déplacer dans un endroit à l'air frais. Veuillez consulter un médecin si nécessaire.

4.2. Symptômes les plus importants Non disponible.

et les effets, à la fois aigus et retardé

4.3. Indication de toute attention médicale immédiate et un traitement spécial est nécessaire

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie Pas disponible.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eau. Mousse. Produits chimiques secs. Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction inappropriés Pas disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Comme une poudre fine organique ordinaire, elle peut brûler de manière explosive si elle est dispersée dans l'air.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection spéciale Si nécessaire, portez un équipement de protection approprié (gants, lunettes, masque, etc.). Si vous êtes brûlant beaucoup, vous avez besoin d'un équipement de protection incendie normal.

équipement pour les pompiers
Lutte spéciale contre l'incendie
procédures Aucune méthode spéciale d'extinction d'incendie n'est requise. Généralement, éteignez le feu avec de l'eau ou un feu agent extincteur.

Méthodes spécifiques Utilisez des procédures standard de lutte contre l'incendie et tenez compte des dangers liés aux autres matériaux impliqués.

SECTION 6 : Mesures en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Pas disponible.

Pour les secouristes Non disponible.

6.2. Précautions pour l'environnement Ne pas rejeter dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel pour confinement et nettoyage Les fines particules peuvent former un mélange explosif avec l'air, alors assurez-vous qu'il n'y a pas de feu autour de vous. Si il y a un incendie, retirez-le puis essuyez-le avec un chiffon imbibé d'eau pour empêcher le toner de la dispersion autant que possible. S'il est inévitable d'utiliser un aspirateur, veillez à utiliser un aspirateur avec mesures de sécurité anti-poussière et anti-explosion.

6.4. Référence à d'autres sections Pas disponible.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions pour être en sécurité manutention	Aucune précaution particulière n'est nécessaire au-delà des bonnes pratiques d'hygiène normales. Voir la section 8 pour conseils de protection personnelle supplémentaires lors de la manipulation de ce produit.
7.2. Conditions de sécurité stockage, y compris tout incompatibilités	Tenir hors de portée des enfants. Conserver à une température ne dépassant pas 35 °C en qualité. Évitez les directs lumière du soleil en qualité.
7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)	Pas disponible.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Limites d'exposition professionnelle

ROYAUME-UNI. Limites d'exposition sur le lieu de travail (WEL) EH40

Type de composants		Valeur	Formulaire
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)	STEL	7mg/m3	
	VME	3,5mg/m3	
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	VME	4mg/m3	Respirable.
		10mg/m3	Inhalable

Valeurs limites biologiques

Aucune limite d'exposition biologique n'a été notée pour le ou les ingrédients.

Procédures de surveillance recommandées

Pas disponible.

Niveaux dérivés sans effet (DNEL)

Pas disponible.

Aucun effet prévu concentrations (PNEC)

Pas disponible.

8.2. Contrôles d'exposition

Contrôles techniques appropriés

Une ventilation adéquate doit être assurée. Cependant, cela n'est pas nécessaire pour l'usage prévu.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

informations générales

Aucun équipement de protection spécial requis.

Protection des yeux/du visage

Pas normalement nécessaire. Si nécessaire, portez une protection des yeux/du visage.

Protection de la peau

Normalement non nécessaire. Si nécessaire, porter des gants appropriés.

- Protection des mains

Normalement non nécessaire. Si nécessaire, porter une combinaison appropriée pour éviter toute exposition de la peau.

- Autre

Non requis dans des conditions normales d'utilisation. Toutefois, si la concentration limite d'exposition spécifiée est dépassée, utilisez un appareil respiratoire anti-poussière agréé.

Protection respiratoire

Risques thermiques

N'est pas applicable.

Risques thermiques

N'est pas applicable.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains après manipulation.

Contrôles de l'exposition environnementale

Pas disponible.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect État	Solide.
physique Forme	Solide.
Couleur	Poudre.
Odeur	Noir.
Seuil d'odeur	Odeur légèrement plastique
pH	Pas disponible
Point de fusion/point de congélation	N'est pas applicable
Point d'ébullition initial et ébullition gamme	Pas disponible
Point d'éclair	N'est pas applicable
Taux d'évaporation	N'est pas applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas disponible.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

Limite d'explosivité - inférieure (%) Non disponible.

Limite d'explosivité – supérieure (%) Pas disponible.

Pression de vapeur N'est pas applicable

Densité de vapeur N'est pas applicable

Densité relative Pas disponible.

Solubilité(s)

Solubilité (eau) Insoluble

Coefficient de partage Pas disponible
(n-octanol/eau)

La température d'auto-inflammation Pas disponible.

température de décomposition Pas disponible

Viscosité N'est pas applicable

Propriétés explosives Pas disponible.

Propriétés oxydantes Pas disponible.

9.2. Les autres informations Explosion de poussière (comme la plupart des poudres organiques à grains fins)

Densité 1,20 g/cm3

Inflammabilité Non inflammable

Point de ramollissement 110 °C (230 °F)

COV <= 0,2 %

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
10.2. Stabilité chimique	Le matériau est stable dans des conditions normales.
10.3. Possibilité de danger réactions	Poussière explosive, mais dans les conditions d'utilisation prévues, la probabilité d'explosion de poussière est très faible.
10.4. Conditions à éviter	Aucun dans des conditions normales.
10.5. Matériaux incompatibles	Aucun dans des conditions normales.
10.6. Dangereux produits de décomposition	Aux températures de décomposition thermique, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

informations générales Pas disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation Non disponible.

Lentilles de contact Pas disponible.

Contact avec la peau Pas disponible.

Ingestion Pas disponible.

Symptômes Pas disponible.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit	Espèces	Résultats de test
Toner MP 9002 (Toner noir)		
Aigu		
Oral		
DL50	Rat	>= 5000mg/kg

Corrosion/irritation cutanée

Irritation Corrosion - Peau : valeur PII

Toner MP 9002 (Toner noir)

Résultat : Non irritant

Espèce : Lapin

Lésions oculaires graves/ irritation oculaire Pas disponible.

Sensibilisation respiratoire Pas disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée

Toner MP 9002 (Toner noir)

0 %

Espèce : Marmotte

Mutagénicité sur les cellules germinales

Mutagénicité sur les cellules germinales : test d'Ames

Toner MP 9002 (Toner noir)

Résultat : Négatif

Remarques : test d'Ames

Cancérogénicité

Le noir de carbone contenu dans ce produit est classé dans le groupe 2B du CIRC à la suite d'un test d'inhalation chez le rat.

Cela est dû au fait que le rat seul a présenté une tumeur du poumon lors de l'expérimentation animale à des concentrations très élevées.

Lors d'une utilisation normale de ce produit, la conception de la cartouche s'avère impossible à libérer de la poudre de noir de carbone dans l'air.

L'ingestion par la bouche et la peau ne montre pas de cancérogénicité.

Le dioxyde de titane contenu dans ce produit est classé dans le groupe 2B du CIRC à la suite d'un test d'inhalation chez le rat.

Cela est dû au fait que le rat seul a présenté une tumeur du poumon lors de l'expérimentation animale à des concentrations très élevées.

Lors d'une utilisation normale de ce produit, la conception de la cartouche s'avère impossible à libérer de la poudre de dioxyde de titane dans l'air.

L'ingestion par la bouche et la peau ne montre pas de cancérogénicité.

Toxicité pour la reproduction

Pas disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Pas disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Pas disponible.

Risque d'aspiration

Pas disponible.

Informations sur le mélange par rapport à la substance

Pas disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ce matériau ne devrait pas être nocif pour la vie aquatique.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)

Pas disponible.

Facteur de bioconcentration (BCF)

Non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas disponible.

12.5. Résultats des tests PBT et vPvB. Il ne s'agit pas d'une substance ou d'un mélange PBT ou vPvB. évaluation

12.6. Autres effets indésirables

Pas disponible.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Pas disponible.

Déchets résiduels

Pas disponible.

Emballages contaminés

Pas disponible.

Code européen des déchets

Pas disponible.

Méthodes/informations d'élimination Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Précautions spéciales

Ne pas jeter le contenu ni incendier le contenu.

Le contenu éclaboussera et provoquera des brûlures.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

ADR

14.1. - 14.6. : Non réglementé comme marchandise dangereuse.

GHS07

14.1. - 14.6. : Non réglementé comme marchandise dangereuse.

ADN

14.1. - 14.6. : Non réglementé comme marchandise dangereuse.

IATA

14.1. - 14.6. : Non réglementé comme marchandise dangereuse.

IMDG

14.1. - 14.6. : Non réglementé comme marchandise dangereuse.

Nom du matériau : Toner MP 9002 (Toner noir) - 842346

842346 N° de version : 02 Date de révision : 09-août-2022 Date de publication : 27-mai-2021

FDS GRANDE-BRETAGNE

5 / 7

14.7. Transport en vrac selon
l'Annexe II de MARPOL 73/78
et le Code IBC

N'est pas applicable.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation spécifiques en matière de sécurité, de santé et d'environnement à la substance ou au mélange

Réglementations directes de l'UE conservées

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif aux substances qui appauvrisent la couche d'ozone, annexes I et II, tel que modifié

Non listé.

Règlement (UE) 2019/1021 relatif aux polluants organiques persistants (refonte), tel que modifié

Non listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 1 telle que modifiée

Non listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 2 tel que modifiée

Non listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 3 tel que modifiée

Non listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V tel que modifiée

Non listé.

Règlement (CE) n° 166/2006 Annexe II Registre des rejets et transferts de polluants, tel que modifié

Non listé.

Règlement (CE) n° 1907/2006, liste des candidats REACH article 59(10) telle qu'actuellement publiée par l'ECHA

Non listé.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH Annexe XIV Substances soumises à autorisation, tel que modifié

Non listé.

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH Annexe XVII Substances soumises à des restrictions de commercialisation et d'utilisation tel que modifié

Non listé.

Autres réglementations de l'UE

Directive 2012/18/UE relative aux risques d'accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, telle que modifiée

Non listé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas disponible.

SECTION 16 : Autres informations

Liste des abréviations

Pas disponible.

Les références

Documentation ACGIH des valeurs limites d'exposition et des indices d'exposition biologique HSDB® - Banque de données sur les substances dangereuses

Société japonaise pour la santé au travail, Recommandation des limites d'exposition professionnelle JIS Z 7252:2019 Classification des produits chimiques basée sur le « Système globalement harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) »

JIS Z 7253:2019 Communication des dangers des produits chimiques basée sur le SGH - Étiquetage et fiche de données de sécurité (FDS)

Rapport du National Toxicology Program (NTP) sur les substances cancérogènes aux États-Unis. Monographies du CIRC sur les expositions professionnelles à des agents chimiques-Dégagement pulmonaire et rétention du toner, à l'aide d'une technique de traçage, lors d'une exposition chronique par inhalation chez le rat B.Bellmann Toxicologie fondamentale et appliquée 17.300-313 (1991) •Réponse pulmonaire au toner lors d'une exposition chronique par inhalation chez Rats H.Muhle et.al Toxicologie fondamentale et appliquée 17.280-299 (1991)

Centre international de recherche sur le cancer CIRC : Centre international de recherche sur le cancer Classification de cancérogénicité Groupe 1 : Cancérogène pour l'homme

Groupe 2A : Probablement cancérogène pour l'homme

Groupe 2B : Peut être cancérogène pour l'homme

Groupe 3 : ne peut être classé comme cancérogène pour l'homme

Groupe 4 : Probablement non cancérogène pour l'homme

Informations sur la méthode

Pas disponible.

d'évaluation conduisant à la classification du mélange

Texte intégral de toutes les déclarations
qui ne sont pas rédigées dans leur intégralité
en vertu des articles 2 à 15

Informations sur la révision

Informations sur la formation

Clause de non-responsabilité

H351 Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.

Ce document a subi des modifications importantes et doit être revu dans son intégralité.

Pas disponible.

Les informations contenues dans la fiche ont été rédigées sur la base des meilleures connaissances et expériences actuelles.
disponible.